

ADEB.37 (Association de Défense de l'Environnement du Besland)

24 r René Descartes, 37240 CIRAN

asso.deb37@gmail.com

Site : ADEB37

A Mesdames et Messieurs les élus

Alors que le plan PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est en cours, l'ADEB souhaite attirer votre attention sur les risques économiques d'actions qui se concentreraient sur la production d'EnRI (Energie Renouvelables Intermittentes). L'enjeu est beaucoup plus large et surtout les choix doivent bénéficier au développement de notre territoire.

NON ! la partie « énergie » du PCAET ne se résume pas à la production d'EnRI, à hauteur, ou au-delà de la consommation de notre territoire.

Refusons de nous laisser enfermer dans cette alternative : « produire autant d'EnR que la consommation de notre territoire, ou produire plus pour en tirer un profit » ????...

Le document officiel en annexe liste les objectifs du PCAET:

- _ La réduction des émissions des GES (gaz à effet de serre)
- _ La sobriété énergétique
- _ La qualité de l'air
- _ Le développement des EnR

Notre labellisation TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) ne nous met pas non plus dans l'obligation de produire autant ou plus que la consommation de notre territoire. Ci-dessous un extrait du texte officiel en annexe :

« Un Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. »

NON ! la production d'EnRI ne contribue pas au développement économique de la France, ni de notre territoire.

En ce qui concerne la France, c'est la Cour des Comptes qui l'écrit dans son rapport de mars 2018 (voir notre information de juin 2018 en annexe). En résumé, concernant l'éolien et le photovoltaïque, elle constate :

- _ Leur coût exorbitant de 121 milliards d'€ à la charge des consommateurs.
- _ Leur inefficacité dans la lutte contre les GES qui augmentent.
- _ Leur bilan décevant en termes d'emplois.
- _ Le désastre pour notre balance commerciale
- _ Un coût sous-estimé de ces énergies.

La Cour des Comptes souligne les avantages particuliers accordés en France à l'éolien et à l'inverse des décisions d'autres pays tel que l'Allemagne qui a abandonné ces avantages coûteux.

En ce qui concerne notre territoire, en décembre dernier nous vous avons communiqué une information (à retrouver sur notre site : ADEB37) comportant une analyse économique à partir d'un « business model » réel, qui démontrait que le choix de l'éolien entraînerait une dévalorisation de notre territoire. Cette approche peut être affinée avec des éléments que nous ne possédons pas. Néanmoins, on ne peut exclure (comme le souhaitent les pro-éoliens) la dépréciation immobilière, confirmée entre autres par une étude réalisée par la London School of Economics sur un million de transactions immobilières en Angleterre.

Un projet de territoire peut-il intégrer sciemment une spoliation de ses habitants ?...

<http://morventencolere.org/wp-content/uploads/2017/11/Analyse-Etudes-impact-immobilier-2017-11-16.pdf>

Enfin le choix de développer sous contrôle de Loches Sud Touraine (LST) des EnRI comporte un vrai risque économique : les prix d'achat de l'énergie sont soumis à la concurrence internationale. Le dernier appel d'offre sur le photovoltaïque affiche des prix en baisse : 58,2€ le MWh et 52€ le MWh pour 61€ sur le précédent AO, déjà lui-même en baisse de 4% (Energeek 7/8/18).

Concernant l'éolien, qu'en sera-t-il du tarif aujourd'hui garanti pour les projets de 6 éoliennes maxi et de moins de 3 MW, après la plainte déposée auprès de la Communauté européenne ?... alors que la CRE (Commission de régulation de l'énergie) et la Cour des Comptes, demandent le recours aux appels d'offres dans tous les cas et que l'Allemagne a mis en place ce régime en 2017 ...

Un projet de territoire peut-il hypothéquer l'avenir à travers des investissements hasardeux ?...Doit-il encourager le crowdfunding sur ce genre d'action ?...

En annexe une note de mise en garde de la DGCCFF (Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes)

Une étude économique de qualité préalable doit répondre aux inquiétudes que suscitent les projets d'EnRI et aider à faire les meilleurs choix pour LST.

OUI ! le choix d'autres actions peut-être source de développement pour LST.

D'abord les économies d'énergie : rénovation des passoires énergétiques, isolation, renouvellement des moyens de chauffage pour une vraie efficacité énergétique, VMC double flux, pompes à chaleur**, constructions et urbanisation écologiques, réseaux de chaleur, recours aux ressources locales (biomasse), domotique...

Le développement de l'auto consommation par l'usage de ressources locales : petit hydraulique, chauffe-eau solaire, géothermie...

L'utilisation des ressources locales : biomasse, méthanisation, déchets fermentescibles, géothermie...

Les actions autour de la mobilité : optimisation des transports, covoiturage...

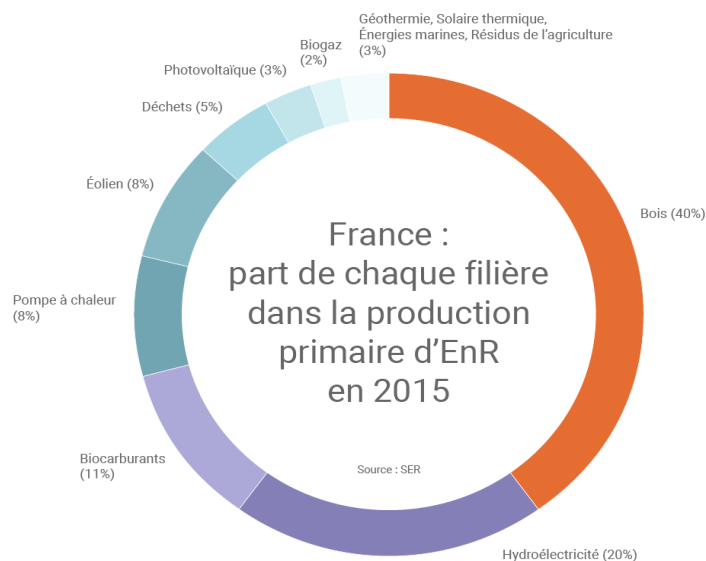
A l'inverse de l'éolien toutes ces actions sont créatrices d'emplois locaux non délocalisables et apportent du confort aux habitants.

** Concernant les pompes à chaleur, voici ci-dessous un document émanant du SER (Syndicat des énergies renouvelables) sur la part de chaque EnR dans la production d'EnR. Les 2 EnRI (éolien photovoltaïque) ne représentent que 11% de la production d'EnR. On notera aussi que les pompes à chaleur ont une production équivalente à l'éolien !

Est-il normal de privilégier l'éolien qui contribue de par son gigantisme au pillage des ressources minières, porte atteinte à notre patrimoine, nuit à l'économie et présente des

risques sanitaires ?

_ Est-il normal de concentrer nos efforts sur notre production d'électricité largement décarbonée, soit 22% de notre consommation d'énergie ?... La lutte contre le CO2 et les GES est annoncée comme une priorité par le gouvernement. Le bâtiment est le principal secteur de consommation d'énergie en France, c'est pourquoi l'efficacité énergétique des bâtiments est fondamentale. Avec le transport, il devrait être la cible de nos actions comme le souligne la Cour des Comptes.



Ne nous trompons pas dans nos choix. Une analyse économique rationnelle et complète, (intégrant le long terme) des actions possibles pour le PCAET doit être menée, pour aboutir à des choix économiquement efficaces, socialement équitables et écologiquement tolérables.

L'ADEB reste à votre écoute si vous avez des questions. Vous pouvez aussi consulter notre site ADEB37.

Septembre 2018
